Docusign Envelope ID: 372F692D-BEE1-825C-823D-FC7A3AC80F4F

IMAONE
Société par actions simplifiée au capital de 118.078.521,60 euros
Siège social : 74 rue de Rome – 75008 Paris
891 684 177 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JUILLET 2026

[…/…] (l' « **Associé Unique** »),

[…/…],

prenant acte que le commissaire aux comptes de la Société, la société Easton, a été dûment informé des présentes,

après avoir rappelé que […/…]

et après avoir pris connaissance :

[…/…],

a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant conformément aux stipulations des statuts de la Société :

1. Approbation (i) des apports en nature au profit de la Société par les Apporteurs de 2.700 actions ordinaires émises par la société MN Reims Bezannes pour un montant total de 13.043.735,17 €, (ii) de leur évaluation et (iii) de leur rémunération par voie d'émission d'actions ordinaires ;

2. Augmentation de capital d'un montant nominal total de 5.444.416 €, par émission de 5.444.416 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 € chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 7.599.315,85 €, soit un prix de souscription global de 13.043.731,85 €, en rémunération des apports en nature des Apporteurs ;

3. Modification de l'article 6.1 (*Apports*) des statuts de la Société ;

4. Modification de l'article 6.2 (*Capital social*) des statuts de la Société ;

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, l'Associé Unique acte de sa complète et préalable information en vue des décisions, objets du présent acte, conformément à la loi, aux règlements et aux statuts.

* *

*

PREMIERE DECISION
Approbation (i) des apports en nature au profit de la Société par les Apporteurs de 2.700 actions ordinaires émises par la société MN Reims Bezannes pour un montant total de 13.043.735,17 €, (ii) de leur évaluation et (iii) de leur rémunération par voie d'émission d'actions ordinaires

L'Associé Unique,

Docusign Envelope ID: 372F692D-BEE1-825C-823D-FC7A3AC80F4F

après avoir pris connaissance :

[…/…]

approuve purement et simplement les apports en nature de 2.700 actions ordinaires de la société MN Reims Bezannes effectués conformément aux termes du Traité d'Apport par les Apporteurs, à concurrence pour chaque Apporteur d'un nombre d'actions ordinaires de MN Reims Bezannes tel qu'indiqué dans le tableau figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*) des présentes, au profit de la Société et, en particulier :

a) l'évaluation qui en a été faite à la somme totale de 13.043.735,17 € ;

b) leur rémunération par l'attribution au profit des Apporteurs de 5.444.416 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises au prix unitaire (prime d'apport incluse) de 2,3958 € à concurrence pour chacun d'eux d'un nombre d'actions ordinaires de la Société tel qu'indiqué dans le tableau figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*) des présentes ; et

c) leur rémunération par le versement d'une soulte au profit des Apporteurs d'un montant global de 3,32 €, à concurrence pour chacun d'eux d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*) des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Augmentation de capital d'un montant nominal total de 5.444.416 €, par émission de 5.444.416 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 € chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 7.599.315,85 €, soit un prix de souscription global de 13.043.731,85 €, en rémunération des apports en nature des Apporteurs

L'Associé Unique,

[…/…]

décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal total cumulé maximum de 5.444.416 €, pour le porter de 118.078.521,60 € à 123.522.937,60 €, par émission de 5.444.416 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 7.599.315,85 €, soit un prix de souscription global de 13.043.731,85 €, attribuées en totalité aux Apporteurs en rémunération des apports en nature effectués par ces derniers au profit de la Société, dans les proportions figurant en **Annexe 1** (*Détail des Apports et de leur rémunération*).

Conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, les actions ordinaires nouvelles seront intégralement libérées dès leur émission.

Les actions ordinaires nouvelles seront, à compter de la date d'émission, entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Les actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires ainsi qu'aux décisions de l'associé unique de la Société. Elles porteront jouissance à l'issue des décisions objets des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Modification de l'article 6.1 (Apports) des statuts de la Société

L'Associé Unique,

[…/…],

Docusign Envelope ID: 372F692D-BEE1-825C-823D-FC7A3AC80F4F

décide de modifier l'article 6.1 (*Apports)* des statuts de la Société en insérant le paragraphe suivant à la fin de l'article :

« Aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'un montant de cinq millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent seize euros (5.444.416 €) consécutivement à l'apport en nature de deux mille sept cents (2.700) actions ordinaires émises par la société MN Reims Bezannes d'un montant total évalué à treize millions quarante-trois mille sept cent trente-cinq euros et dix-sept centimes (13.043.735,17 €), rémunéré par l'attribution de cinq millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent seize (5.444.416) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 7.599.315,85 €, soit un prix de souscription global de 13.043.731,85 €, toutes souscrites et intégralement libérées, ainsi que le versement d'une soulte d'un montant total de trois euros et trente-deux centimes (3,32 €), correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal total de cinq millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent seize euros (5.444.416 €), portant ainsi le capital social de la Société de cent dix-huit millions soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-et-un euros et soixante centimes (118.078.521,60 €) à cent vingt-trois millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent trente-sept euros et soixante centimes (123.522.937,60 €). »,

le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

<u>QUATRIEME DECISION</u>
Modification de l'article 6.2 (Capital social) des statuts de la Société

L'Associé Unique,

[…/…],

décide également de modifier l'article 6.2 *(Capital social)* des statuts de la Société de la manière suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-trois millions cinq cent vingt-deux mille neuf cent trente-sept euros et soixante centimes (123.522.937,60 €).

Il est divisé en :

- *cent deux millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-six (102.376.386) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *quinze millions sept cent cinquante mille (15.750.000) actions de préférence de catégorie 1 dites « **ADP 1** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *sept millions huit cent soixante-quinze mille (7.875.000) actions de préférence de catégorie 1-Bis dites « **ADP 1-Bis** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'environ zéro virgule cinq cent deux euros (0,502 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *neuf millions cent soixante-seize mille six cent seize (9.176.616) actions de préférence de catégorie 1-Ter dites « **ADP 1-Ter** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre centre quatre-vingt-cinq (14.499.485) actions de préférence de catégorie 2 dites « **ADP 2** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *deux cent mille (200.000) actions de préférence de catégorie 3 dites « **ADP 3** » dont les modalités et conditions figurent en **Annexe** aux présentes d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées »,*

le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est <u>adoptée</u> par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: 372F692D-BEE1-825C-823D-FC7A3AC80F4F

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé, et à la société « LEXTENSO », aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités légales prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

Extrait certifié conforme par le président de la Société le 6 juillet 2026

ABDOLREZA Etessami

ImaOne II
Représentée par Bayan Holding
Elle-même représentée par Monsieur Abdolreza Etessami

Docusign Envelope ID: 372F692D-BEE1-825C-823D-FC7A3AC80F4F

ANNEXE 1
DETAIL DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

[…/…]